TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
Service de la Justice

N° 2526/J.3 B⁴

Usumbura, le 25 mai 1943.

50111
5.6.43

OBJET:
Perte passeport Alizarak
Nazrali Panjwani.

Monsieur l'Administrateur Territorial(tous),
Monsieur l'Officier d'Immigration (tous),

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un hindou nommé ALIZARAK NAZRALI PANJWANI qui se trouve au Congo, déclare avoir perdu son passeport.

Je vous prie de vouloir bien vérifier les pièces d'identité des hindous qui viendraient à s'installer dans votre territoire, de façon à prévenir toute utilisation frauduleuse du passeport, et m'aviser si Alizarak était trouvé dans votre circonscription.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M.SIMON,

Ruhengeri
168

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à R U H E N G E R I.-

T E R R I T O I R E
R U A N D A - U R U N D I

SERVICE DE LA JUSTICE
N° 1693 /J.3.B.I

Usumbura, le 7 Avril 1943.

359/1
23-4-43

Monsieur l'Administrateur Territorial (Tous),

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les instructions de ma lettre 520/J.3.B.I du 2 février 1943 sont annulées et remplacées par les suivantes:

- J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ne plus viser "pour bon" des contrats d'engagements sans mon accord préalable dans chaque cas.

Le Vice-Gouverneur Général, JUNGERS,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Jungers

A Monsieur l'Administrateur Territorial
de et à

R U H E N G E R I.-

Service de la Justice

TERRITOIRE
du
RUANDA - URUNDI

N° 962 /J.J.B.I.

Usumbura, le 25 février 1943.-

219/1
5/3/43

Monsieur l'Officier d'Immigration (tous),

J'ai l'honneur suite à ma lettre 210/Just.J.B.I. du 12 janvier 1943, de vous prier de vouloir bien veiller à ce que les étrangers qui se trouvent dans votre territoire sous le couvert d'un passeport, portant un visa limité quant à la durée du séjour, quittent le territoire belge, avant l'expiration de la durée de validité du visa.-

Le Vice-Gouverneur Général, E. JUNGERS,
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi,

A Monsieur l'Officier d'Immigration
à
R U H E N G E R I .- ✓